



# Beaujoire Basket Club Nantes

## Charte du licencié (et de la famille)

*« C'est parce que Beaujoire Basket Club Nantes entend poursuivre l'éthique sportive et développer une déontologie du licencié de Basket-ball engagé dans la compétition sportive, qu'il veut associer son image aux valeurs éducatives, sociales et civiques du sport »*

Tout signataire de la charte :

- Adhère à la notion de recherche de progrès individuel et collectif associé aux entraînements et aux matchs organisés par le club suivant l'esprit décrit ci-dessus
- Est associé à l'image du club, aussi bien sur le terrain qu'en dehors :
  - Par conséquent, il doit avoir un comportement exemplaire et représenter le club avec la plus grande dignité. De fait, tout propos déplacé ou grossier et/ou blâmable, feront l'objet d'une étude appropriée par la commission d'éthique.
  - Tout comportement répréhensible qui occasionnerait des amendes ou des frais administratifs seront assumés directement par les fautifs identifiés.
  - Les amendes infligées à un joueur par la FFBB, la Ligue Régionale ou le Comité Départemental devront être réglées par le fautif ou son responsable légal. Le joueur ou l'entraîneur qui ne se sera pas acquitté de cet amendement pourra être convoqué par la commission « **Vivre Ensemble et Convivialité** » et éventuellement suspendu de match(s) jusqu'au paiement.
- La présente charte ambitionne de rappeler à chaque licencié et à ses représentants légaux pour les mineurs, ses droits et ses obligations vis-à-vis du club dans lequel il évolue, gage d'une meilleure cohésion, d'un état d'esprit. Il en découle les mots-clés suivants :

**RESPECT – COURTOISIE**

**IMPLICATION - ESPRIT DE CLUB – CONVIVIALITÉ**

**RESPONSABILITÉ**



## **RESPECT – COURTOISIE**

- Être courtois, saluer l'entraîneur et le prévenir en toutes circonstances,
- Être assidu et ponctuel aux entraînements, aux matchs, respecter les horaires des convocations,
- Respecter les consignes de l'entraîneur, à l'entraînement comme en match,
- Être solidaire, encourager ses coéquipiers,
- Participer à l'esprit collectif, à l'entraide entre coéquipiers,
- Ne pas mépriser, provoquer ou insulter sous peine de pénaliser son équipe voire d'être sanctionné par la commission « **Vivre Ensemble et Convivialité** » du club,
- Ne pas contester les décisions de l'arbitre qui, comme vous, peut se tromper. Ne jamais mettre en doute son intégrité. Rappelez-vous qu'il n'est pas là pour sanctionner mais pour vous permettre de jouer selon les règles de notre sport, souvent bénévolement,
- Serrer la main ou checker les adversaires, les arbitres et bénévoles de la table de marque avant et à la fin du match pour les remercier d'avoir pu pratiquer ce moment de sport car sans eux, pas de match,
- Faire preuve de Fair-Play envers les adversaires en toutes circonstances,
- Respecter les équipements et le matériel mis à disposition par la municipalité et par le club,
- Participer au rangement du matériel dans le gymnase après chaque séance d'entraînement (ballons, plots...) et après chaque match,
- Laisser les vestiaires propres après chaque séance d'entraînement ou chaque rencontre, à domicile comme à l'extérieur,
- Laisser le banc propre après chaque match, à domicile et à l'extérieur,
- Participer à l'entretien du matériel (lavage des maillots de l'équipe à tour de rôle) et à sa préservation,
- Pour les coachs, s'assurer que le jeu de maillots / shorts corresponde à la dotation du début d'année régulièrement et le restituer à la fin de la saison

## **IMPLICATION, ESPRIT CLUB et CONVIVIALITÉ**

- La participation aux tenues de tables et à l'arbitrage est obligatoire dès les catégories U11, celle-ci faisant partie de l'apprentissage des règles du jeu mais aussi de la vie en communauté et de la notion de bénévolat sans lequel la vie d'une association telle que Beaujoire Basket Club n'est pas possible,
- Participer aux formations qui sont mises en place pour les tenues de table et l'arbitrage,
- Les parents sont sollicités pour transporter les enfants lors des matchs à l'extérieur selon un planning qui sera défini par le parent référent de l'équipe. Un planning sera

BEAUJOIRE BASKET CLUB

7 Rue Marcel et Marie Michel – 44 300 Nantes

Mail : [secretaire@beaujoirebc.fr](mailto:secretaire@beaujoirebc.fr)

<http://www.beaujoirebc.fr/>

Club affilié à la FFBB n° d'agrément PDL0444104



également défini par ce même parent pour le lavage des maillots de l'équipe, pour la tenue du bar pendant le match à domicile de votre enfant et pour la collation à partager avec les coéquipiers et les adversaires à l'issue du match à domicile dans un moment de convivialité,

- Les adhérents et / ou leurs représentants légaux s'engagent à assurer les permanences de bar ou responsable de salle lorsque leur équipe ou celle de leur enfant est désignée (pour les équipes jeunes, un ou deux week-end par saison sur les matchs séniors).

### **RESPONSABILITÉ**

- Soutenir physiquement et moralement les autres équipes du club par sa présence et ses encouragements
- Répondre avec plaisir aux sollicitations du club dans l'organisation et le déroulement des différentes manifestations (présence à l'Assemblée Générale, journée partenaire, galette des rois, soirée du club, tournois ...), y participer activement en fonction de son emploi du temps, de ses compétences.

### **NE PAS OUBLIER**

*Développer l'esprit convivial du club*

*Chacun doit trouver sa place au sein du club*

*Chacun son rôle, un rôle à chacun, y compris dans l'équipe*

*Comprendre que le jeu prime sur l'enjeu*

*Considérer l'adversaire comme un partenaire du jeu, sans lui, pas de match*

*L'erreur est formatrice et fait partie du jeu*

*Sourire car le basket est un sport et un jeu avant tout*

BEAUJOIRE BASKET CLUB

7 Rue Marcel et Marie Michel – 44 300 Nantes

Mail : [secretaire@beaujoirebc.fr](mailto:secretaire@beaujoirebc.fr)

<http://www.beaujoirebc.fr/>

Club affilié à la FFBB n° d'agrément PDL0444104



## **QU'EST-CE QUE LA COMMISSION VIVRE ENSEMBLE ET CONVIVIALITÉ ?**

La commission « **Vivre Ensemble et Convivialité** », sous la responsabilité de la présidence du Beaujoire Basket Club Nantes, se réserve le droit d'étudier et de sanctionner tout adhérent ou son représentant légal ne respectant pas la charte du licencié (et de la famille), ayant un comportement antisportif et/ou irrespectueux et, en fonction de la gravité des faits choisir une sanction parmi les suivantes :

- Avertissement oral et/ou écrit
- Sanction administrative (règlement des amendes décidées par les différentes instances, remboursements de matériel dégradé ...)
- Sanction sportive (mise à l'épreuve, mesures alternatives et participatives à la vie du club, suspensions temporaires de matchs)
- Convocation devant la commission « **Vivre Ensemble et Convivialité** » dont la décision pourrait aller jusqu'à la non reconduction de la licence pour la saison suivante ou à l'exclusion pour la saison en cours

